

# APPEL À CANDIDATURES

La commune recherche des

## Représentants associatifs au sein du CCAS

La commune de Saint-Aubin-sur-Mer engage une phase de renouvellement du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Le CCAS mène, tout au long de l'année, des actions en faveur des habitants : accompagnement social, prévention, animation locale, soutien aux publics fragiles... Pour assurer cette mission, son conseil d'administration réunit des élus municipaux et des personnalités issues du tissu associatif, nommées par le Maire.

### DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les listes doivent être adressées à :

**Monsieur le Maire**  
**Mairie de Saint-Aubin-sur-Mer**  
**41 rue du Maréchal Joffre,**  
**14750 Saint-Aubin-sur-Mer**

**DATE LIMITE DE DÉPÔT**  
**17 AVRIL 2026**

Les candidatures peuvent être transmises par courrier recommandé avec AR, déposées en mairie contre accusé de réception ou envoyer par mail avec accusé de réception à l'adresse :  
**mairie@saintaubinsurmer.fr**

### ● Associations concernées

Conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles, les associations suivantes sont invitées à proposer des représentants :

- associations œuvrant dans l'insertion et la lutte contre les exclusions
- associations familiales (sur proposition de l'UDAF)
- associations de retraités ou de personnes âgées
- associations de personnes en situation de handicap

**Les associations peuvent présenter une ou plusieurs personnes susceptibles de siéger au sein du conseil d'administration.**

### ● Conditions de candidature

Les personnes proposées doivent :

- être mandatées par leur association ;
- appartenir à une association ayant son siège dans le département ;
- mener des actions en lien avec la prévention, l'animation ou le développement social ;
- ne pas être fournisseur du CCAS ;
- ne pas être membre du conseil municipal.

Chaque association est invitée à transmettre une liste de trois noms minimum, sauf impossibilité justifiée. Les associations ayant un objet similaire peuvent déposer une liste commune.

Les mandats prendront fin lors du prochain renouvellement municipal.